

CANTON DE MONTBRISON

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 28 janvier 2021**

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	9

L'an deux-mille vingt et un, le vingt-huit janvier à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le vingt et un janvier deux-mille-vingt et un s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT,
Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Jean PARIZOT, Christophe ROBERT

Absents excusés : Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 novembre 2020

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Délibération : Convention bureau d'études LFA

Madame le Maire explique que le projet du centre bourg a une technicité particulière, elle propose de se faire accompagner par le bureau d'études de Loire Forez / VRD sur les missions suivantes :

- Etudes, APS-APD (avant projets sommaires et détaillés)
- PRO-DCE (étude du projet, dossier de consultation des entreprises)
- ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)
- DET (direction de l'exécution des travaux)
- AOR (assistance opérations de réception)

Pour ce faire, Loire Forez estime le volume horaire global à 150 heures. Le coût horaire du service étant de 44€ l'heure, le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève donc à 6600 €.

Il convient de passer une convention de mise à disposition de services proposés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire appel au service commun bureau d'études / VRD porté par Loire Forez agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition de ce service pour son assistance technique pour l'aménagement voirie sur le RD 113, à compter de la date de signature de la convention par les deux parties jusqu'à la finalisation du chantier, d'approuver la convention qui s'y rattache.

2. Délibération : Renouvellement de la convention de transport avec la fourrière animale

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la convention du service de fourrière animale « Domaine des Mûriers », situé 815 route des mûriers, 42130 St-Etienne-le-Molard, concernant la prise en charge et le transport des animaux divagants.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, pris connaissance de ladite convention et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la convention de prise en charge et de transport des animaux en divagation, à passer avec le service de fourrière animale « Domaine des Mûriers »

3. Délibération : Remplacement de l'agent municipal

Compte tenu du départ à la retraite, au 1er octobre 2021, de l'agent technique, il convient de créer un poste.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour le remplacement du départ à la retraite de l'agent technique actuellement en poste.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création du poste d'Agent technique pour le remplacement du départ à la retraite.

4. Délibération : Acompte SIRP

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il faut verser un acompte au SIRP pour l'exercice 2021 afin de pouvoir régler les salaires et factures avant que le budget soit voté.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide d'effectuer un versement de 5 000,00 €

5. Délibération : Pacte de gouvernance

Madame le Maire explique que le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il permet de convenir d'un fonctionnement partagé sur le rôle et la place des instances communautaires et de favoriser le dialogue avec les maires et les conseillers municipaux pour une démocratie locale partagée. Ce document affirme les valeurs communautaires et précise l'articulation des différentes instances de gouvernance de l'intercommunalité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le pacte de gouvernance tel que présenté en annexe.

Ce pacte sera ensuite soumis au conseil communautaire.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de donner un avis favorable au pacte de gouvernance

6. PLUi

Madame le Maire informe l'arrêt du projet PLUi en conseil communautaire du 26 janvier 2021. De février à avril 2021, envoi du projet arrêté aux 45 communes, consultation des personnes publiques associées, en fonction des remarques et avis reçus, décisions du conseil communautaire sur les adaptations à apporter au projet, puis lancement d'une enquête publique, approbation du PLU intercommunal en conseil communautaire. Ensuite, mise en place de l'enquête publique pour un mois à laquelle sera joint l'ensemble des avis des PPA et des demandes des communes ainsi que la liste des modifications acceptées (fin 2021). Puis rendu d'un rapport et conclusions de la commission d'enquête sous 1 mois à compter de la clôture de l'enquête, approbation et entrée en vigueur du PLUi en 2022.

7. Projet Mairie : Emménagement

La remise des clés a eu lieu ce jour. Le mobilier a été livré, ENEDIS doit mettre l'électricité le 5 février 2021, puis la société SER branchera le chauffage, il faut ensuite transférer la ligne téléphonique. Le déménagement va être organisé.

Il reste à trouver un arrangement avec la société ENEDIS pour le problème de facturation suite au déplacement de la ligne Haute et Basse tension, une réunion aura lieu le 4 février 2021.

Madame et Monsieur GEROSSIER offrent des rosiers pour planter à l'entrée de la mairie.

8. Cantine – Ecole : Protocole sanitaire renforcé

Le protocole sanitaire a été renforcé, notamment sur le brassage des élèves, le sens de circulation et le masque qui doit être enlevé juste pour manger.

9. Point sur les travaux de chauffage de la salle des fêtes

Les travaux sont pratiquement terminés.

Une subvention complémentaire a été demandée auprès de la région.

10. Site Internet

Le site internet a bien avancé, l'arborescence a été mise en place par la commission communication, il devrait être mis en ligne fin février.

11. Questions diverses.

- Madame le Maire a rencontré Jacques Blanchet, conseiller régional, pour l'informer du projet de mandat du centre bourg et lui a demandé une subvention pour le chauffage de la salle des fêtes.

- Madame le Maire informe que le prêt bancaire a été finalisé.

- Madame le Maire fait part du rendez-vous avec le SIEL pour la présentation du devis pour l'enfouissement des lignes électriques concernant le projet du centre bourg.

- Une réunion CCID (Commission Communale des Impôts Directs) aura lieu le 8 mars 2021

- Madame le Maire rappelle les séminaires « vivement samedi » organisés par Loire Forez Agglomération pour les élus. Si des thématiques intéressent les conseillers, elle les invite à y participer.

- Madame le Maire fait un retour sur le conseil communautaire du 26 janvier 2021

A MORNAND-EN-FOREZ, le 28 janvier 2020

Le Maire
Stéphanie FAYARD



